

INFO - CARREFOUR



CARREFOUR
50 + du QUÉBEC



Février 2020

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Bonjour à vous tous chers membres !

Dans ce numéro :

Déroulement Assemblées secteurs	2
Agenda	2
Entandem - Socan - Ré:Sonne	3
Déclaration de revenus	3
Visites...	4
Politique de rem- boursement	4
C.A. - Un travail d'équipe	6

Une nouvelle année s'annonce chargée de projets, de nouveautés et bien sûr de belles rencontres. Bientôt, chaque club tiendra son assemblée générale et certains d'entre vous nous quitteront après plusieurs années de bénévolat soutenu au sein de votre conseil d'administration. Merci pour cette belle et grande implication ! Qui prendra la relève... c'est toujours un défi !

On sait tous que les aînés sont de plus en plus occupés et sollicités à s'impliquer dans diverses organisations ou comités. Il ne faut pas hésiter à demander de l'aide aux membres pour assurer la continuité du club. On le sait, la générosité des aînés est reconnue !

Les Clubs des 50 ans, ce n'est pas seulement devenir membre pour obtenir des rabais, c'est bien plus que cela. C'est :

- permettre à des gens de sortir de la solitude, de parler et de partager leur vécu ;
- sociabiliser et se faire de nouveaux amis ;
- partager ses connaissances, ses compétences, ses passions ;
- participer à des rencontres diversifiées organisées par votre club et/ou par le Carrefour ;

Voilà pourquoi il est important de s'impliquer dans son club et d'en faire un lieu de rassemblement amical, jovial et dans lequel les membres peuvent venir se ressourcer et retrouver le sourire.

Ensemble, soyons des PHARES, des mentors, des leaders et fiers d'appartenir à cette grande famille qu'est le Carrefour 50 + du Québec.

On se voit prochainement à votre assemblée de secteur !

Bonne Saint-Valentin et passez un bel hiver !

Denise Gagnon,
Directrice générale



DÉROULEMENT DES ASSEMBLÉES DES SECTEURS DU PRINTEMPS

Une assemblée de secteur de printemps différente... « Portes ouvertes pour le plaisir »

Nous innovons cette année avec une activité «Portes ouvertes pour le plaisir» afin d'inviter des non-membres, de 50 ans et plus, à assister au déroulement des assemblées des secteurs et de participer à la **période divertissante**, d'une durée de 45 minutes, en fin de réunion (atelier sur le rire ou jeux ou chant ou autres). C'est le club hôte en collaboration avec la présidence de secteur qui déterminera le style d'activité... pour le plaisir !

Afin de respecter les procédures d'une assemblée générale et la légalité de la période d'élection, il y aura vérification du membership au début de la rencontre. Les non-membres qui vous accompagneront n'auront pas, bien évidemment, le droit de vote et/ou de parole.



Le but de cette activité spéciale est de donner plus de visibilité à vos clubs et, par le fait même, au Carrefour 50 +, mais aussi susciter l'intérêt des personnes qui ne sont pas encore membre d'un club affilié. Celles-ci pourront voir et réaliser que les membres des Clubs des 50 ans et plus savent s'amuser, avoir du plaisir et développer de nouvelles amitiés. Invitez vos amis, vos voisins et les membres de votre famille.

Des affiches publicitaires seront jointes à la documentation des assemblées des secteurs qui vous sera expédiée au cours du mois de mars. Vous pouvez consulter l'Info-Carrefour de décembre 2019 pour l'horaire complet de ces assemblées.

Au plaisir de vous saluer !

AGENDA



- ⇒ **Journée Santé... par le plaisir** : Lundi, 4 mai 2020 à Rimouski (kiosques et conférences)
- ⇒ **Assemblée générale annuelle du Carrefour 50 +** : Vendredi, 15 mai 2020 à Chandler
- ⇒ **Rendez-vous annuel «Présâge» - Bas-Saint-Laurent** : Vendredi, 22 mai 2020 à Rimouski
- ⇒ **Rendez-vous annuel «Présâge» - Gaspésie** : À Chandler en mai 2020 (date à déterminer)
- ⇒ **Rassemblement des 50 ans et plus du Bas-Saint-Laurent** : Vendredi 29 mai 2020 à Dégelis
- ⇒ **Jeux des 50 ans et plus Gaspésie - Les Îles** : Secteur de l'Estran du 18 au 21 juin 2020.

DOSSIER : ENTANDEM - SOCAN - RÉ:SONNE



Voici différentes informations concernant les frais à payer par les Clubs qui offrent des soirées de danses et/ou des cours de danses.

SOCAN : Organisme qui voit à ce que les auteurs-compositeurs, les compositeurs et les éditeurs de musique soient rémunérés pour l'utilisation de leur propriété créative.

RÉ:SONNE : Organisme qui s'assure que les interprètes et les maisons de disques qui ont produit les enregistrements obtiennent une rémunération équitable.

ENTANDEM : Nouvelle organisation créée par la SOCAN et RÉ:SONNE pour faciliter le processus pour obtenir la licence qu'il vous faut pour faire jouer de la musique.

Ainsi, depuis juillet 2019, c'est Entandem qui gère les coûts reliés à l'utilisation de la musique dans les soirées ou autres activités pour la Socan et Ré:Sonne. Les clubs qui ont des activités impliquant de la musique (enregistrements, musiciens, orchestre, disques compacts, etc.) ont la responsabilité légale et éthique d'acquitter ces frais. Voici les coordonnées d'Entandem :

1235, Bay Street—Bureau 900
 Toronto (Ontario) M5R 3K4
 Tél. : 1 866 944-6223 / Courriel : info@entandemlicensing.com
 Site web : <https://www.entandemlicensing.com/fr/>

AIDE AUX DÉCLARATIONS DE REVENUS



Le Centre d'action bénévole offre aux personnes à faible revenu une assistance pour compléter les déclarations de revenus simples.

Vous êtes admissibles si votre revenu est inférieur à ce qui suit :

- Vous êtes une personne seule : 25 000 \$
- Vous êtes un couple : 35 000 \$

Les revenus de placement, tels que les intérêts et les dividendes, ne doivent pas dépasser 1 000 \$ dans tous les cas.

Les déclarations de revenus pour les personnes décédées, en situation de faillite, ayant un gain ou une perte en capital, ayant un revenu de travail indépendant ou de location ou ayant des dépenses d'emploi ne sont pas admissibles.

SUGGESTION : nous vous invitons à partager cette information à tous vos membres.

LA PRÉSIDENTE ET/OU LA DIRECTRICE GÉNÉRALE EN VISITE... DANS LES CLUBS

Une première dans l'histoire du Carrefour...

Le conseil d'administration du Carrefour a suggéré d'offrir à la présidente et à la directrice générale de visiter quelques clubs lors des assemblées générales annuelles de ceux-ci.



Le Carrefour couvre un très grand territoire... il est important de créer des occasions de rencontrer celles et ceux qui sont les piliers de notre organisme ! Ainsi, avec la complicité des présidentes et présidents des secteurs, Mmes Imbeault et Gagnon ont accepté avec plaisir cette initiative d'aller rencontrer les membres et les administrateurs des clubs pour vous saluer, échanger et d'entendre vos «bons coups».

Les clubs qui seront visités, au moins 2 par secteur pour cette année, seront référés par la présidente ou le président du secteur.

Mmes Imbeault et Gagnon espèrent avoir la chance de vous «serrer la pince» !



COMMENT GÉRER LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES BÉNÉVOLES ?

Les renseignements suivants présentent les politiques et procédures qui doivent encadrer le remboursement des frais de déplacement, de séjour (restaurants et hébergement) des bénévoles dans une organisation. Transparence, équité et imputabilité sont les valeurs qui guident ces politiques et procédures, et qui protègent aussi bien la corporation que les bénévoles.



Le droit au remboursement des frais

Les bénévoles sont des personnes qui offrent leur temps et leurs compétences sans rémunération. Toutefois, il est reconnu que ces personnes ont droit au remboursement de dépenses qu'elles effectuent dans l'exercice direct de leurs tâches ou de leurs fonctions au bénéfice de la corporation. Ces dépenses incluent généralement les frais de déplacement et les frais de séjour. Selon la tâche, il peut arriver que d'autres dépenses soient remboursables. Le principe général reconnu pourrait s'énoncer comme suit : «Les bénévoles n'ont pas à assumer les dépenses nécessaires à l'exercice de leur tâche ou de leur fonction». On sait cependant que plusieurs bénévoles paient de telles dépenses de leur poche et le font volontairement.

COMMENT GÉRER LES REMBOURSEMENTS DE FRAIS DES BÉNÉVOLES ? (suite)

Par ailleurs, le principe administratif qui s'applique s'énonce comme suit : **«Tout remboursement doit être prévu dans une politique adoptée par le conseil d'administration».**

La politique de remboursement

Le conseil d'administration du Club doit prévoir dans sa politique de remboursement :

1. La liste des objets de dépenses remboursables ;
2. Les tarifs et les formules servant à calculer les remboursements (montant donné pour le kilométrage, les indemnités journalières (per diem) pour les repas et, s'il y a lieu, le montant accordé pour l'hébergement par nuitée ;
3. Les pièces justificatives requises (ex. : reçu de caisse) ;
4. La procédure (ex. : tout remboursement doit être approuvé, et même dans certains cas pré-approuvé; le délai de présentation de la demande et des pièces justificatives est de X semaines)



La procédure de remboursement

Cette procédure, que doit adopter le conseil d'administration, encadre le cheminement des dépenses et leur remboursement. Elle inclut généralement les mécanismes de pré-approbation des dépenses et l'approbation des demandes de remboursement.

Le rapport de dépenses (ou demande de remboursement) est souvent effectué sur un formulaire prévu à cette fin. Ce formulaire demande généralement la date des dépenses (ou de l'activité qui a occasionné les dépenses), leur nature (description et justification) et la somme réclamée; il exige la signature du requérant et d'une personne qui peut approuver les dépenses. Ce n'est que sur réception de ce formulaire que le trésorier pourra émettre ou signer le chèque de remboursement.

Les remboursements au comptant par la petite caisse ne devraient s'appliquer qu'à des dépenses minimales qui ne justifient pas la mise en œuvre de la procédure (ex. : achat de bouteilles d'eau).

Source : Portail des gestionnaires de bénévoles - UQTR (2013)

N.B. Les clubs intéressés par un modèle de rapport de dépenses peuvent communiquer avec le secrétariat du Carrefour afin d'en obtenir une copie par courriel (fichier Excel).

Une politique de remboursement est un document qui devrait faire partie des règlements de régie interne de votre club.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION... UN TRAVAIL D'ÉQUIPE !

La définition du mot *équipe* : « Groupe de personnes qui partagent une activité ». Et une équipe, ça développe des liens, de la confiance, du respect... collectivement et solidairement. Et pour maintenir cette belle complicité et assurer une bonne viabilité à cette équipe, il est important de « **communiquer** ».

S'exprimer clairement et honnêtement est la base de la communication. Mais prendre le temps d'écouter, c'est démontrer de l'intérêt à apprendre mais c'est aussi donner une chance à une bonne gestion du club.

Communiquer, c'est aussi respecter les forces, les passions des personnes. Et c'est également les accompagner dans leur apprentissage et surtout, prendre le temps de s'amuser tous ensemble.

Seul celui qui sait écouter pleinement
peut communiquer efficacement !

*Joyeuse
Saint-Valentin !*

N'OUBLIEZ PAS...

- ◆ 1 exemplaire à la présidente ou président : à remettre dès réception du bulletin
- ◆ 1 exemplaire pour AFFICHER AU LOCAL
- ◆ 1 exemplaire à la personne responsable du secrétariat

L'INFO-CARREFOUR EN LIGNE...

Vous pouvez consulter l'Info-Carrefour sur notre site Web et sur Facebook :

www.carrefour50.com
[Facebook.com/carrefour50+duquebec](https://www.facebook.com/carrefour50+duquebec)

Pour nous rejoindre:



207-148, av. Belzile
Rimouski (QC G5L 3E4)



Tél. : 418-722-6066
Sans frais : 1 855-722-6077



carrefour50@globetrotter.net



www.carrefour50.com



Carrefour50+du Quebec